

# Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

[creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)



N°69 Juin 2018

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

## Université, universalisme, droits humains

La période ne prête pas à l'optimisme tant sur le plan des régressions sociales partout à l'œuvre que sur celui des affirmations identitaires ou xénophobes sur des bases traditionnelles, ethniques ou religieuses générant des prises de pouvoir y compris par les urnes

P.2



### AGENDA ( voir page 9)

9 juin à Rouen : États généraux des migrations  
Manif déambulation / Animations

16 juin à Rouen Munaé Centre de ressources  
Visites guidées des réserves

20 juin à Rouen Collectif Droits de femmes  
Livres sur femmes et travail, le travail des femmes, les femmes au travail

Retrouvez tous les rendez-vous

sur la page [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

## La chronique du mécréant : Macron, de la couronne de laurier à la couronne d'épines

On n'est jamais déçu avec notre Président. Chaque acte gouvernemental, chaque prise de position, chaque déclaration à la presse, sonne comme une grosse claque sur la joue ....

P.3

## Abattage rituel

L'abattage rituel des animaux de boucherie n'est rendu possible que grâce à une dérogation à la loi de 1964 [...].

P.10

## Tuer les résistances à l'expansion de la marchandisation et du profit

Comme le note Anicet Le Pors, ancien ministre de la Fonction publique, « la réforme du Code du travail [...] a élevé le contrat et, plus spécifiquement le contrat individuel, d'entreprise au rang de référence sociale susceptible d'être généralisée à l'ensemble des salariés privé et public ».

P.11

## Région Normandie : toujours plus pour les lycées privés

Hervé Morin fait l'addition et assure la publicité : 57 millions € investis en deux ans en faveur des lycées privés normands.

P.12

## Côte d'Ivoire : un syndicat pour dé- fendre les femmes

Pour la première fois en Côte d'Ivoire, des "femmes travailleuses" ont créé leur syndicat qui revendique déjà 4 000 adhérentes.

P.19

## La chronique de Rahan : Pourquoi tant d'humanités ?

Ceux qui marchent debout étaient répartis en de nombreuses espèces voici presque deux millions d'années de cela. Pourquoi tant d'humanités à cette époque ?

P.20

## Édito

# Université, universalisme, droits humains

### Sommaire

- 2 Édito : Université, universalisme, droits humains
- 3 Chronique du mécréant : Macron de la couronne de laurier à la couronne d'épines
- 4 Mots-croisés  
Les élus invités au Vatican respectent-ils la laïcité ?
- 5 Alsace-Moselle : Gourmandise cléricale  
Le saviez-vous ?  
Fêtes Jeanne d'Arc
- 6 La vie du CREAL76
- 7 Collège public de Beaupréau-en-Mauges : victoire des uns ou tactique des autres ?  
Communiqué du Collectif de vigilance laïcité de Maine-et-Loire
- 8 Quand une pharmacie mutualiste ferme ses portes...
- 9 Communiqué CREAL76 : kermesse paroissiale sur la voie publique à Yvetot  
Textes signalés à lire sur internet
- 10 Abattage rituel
- 11 Tuer les résistances à l'expansion de la marchandisation et du profit
- 12 Région Normandie : toujours plus pour les lycées privés  
L'arbre de la laïcité annexé  
Le championnat de France cycliste du clergé privé... de subvention publique
- 13 Mission évangélique ou de service public ?
- 14 Note de lecture : Fragments de vie
- 15 Pape et galéjade  
Note de lecture : Histoire locale
- 16 Algérie : une lueur d'espoir  
Allemagne : crucifix dans les bâtiments publics  
Sénégal : Laïcité : l'exception sénégalaise
- 17 Sénégal : Laïcité : l'exception sénégalaise (suite)
- 18 Vatican : tensions ancillaires  
Palestine : Un pas de plus dans la négation des droits des Palestiniens
- 19 Côte d'Ivoire : un syndicat pour défendre les femmes  
Agenda
- 20 Chronique de Rahan : Pourquoi tant d'humanités ?

La période ne prête pas à l'optimisme tant sur le plan des régressions sociales partout à l'œuvre que sur celui des affirmations identitaires ou xénophobes sur des bases traditionnelles, ethniques ou religieuses générant des prises de pouvoir y compris par les urnes. La permanence et l'aggravation des inégalités et des injustices sociales, le non respect des droits humains, des résolutions internationales comme celles concernant depuis 70 ans les Palestiniens, la menace de conflits majeurs sur la base d'alliances improbables, utilisant le carburant religieux risquent de mettre encore plus de régions du Monde à feu et à sang.

Partout l'universalisme cède du terrain et le relativisme culturel en gagne. Y compris, 50 ans après mai 68, au sein de l'UNEF (Union nationale des étudiants de France) dont une dirigeante, non pas comme chacune en a le droit à titre personnel, mais dans le cadre de son expression syndicale étudiante, porte un hijab fermé symbole - qu'elle ne peut ignorer - d'un islam rigoriste. Où sont les valeurs émancipatrices féministes et laïques d'un tel syndicalisme, qui plus est à la Sorbonne, historiquement première université ? Toute régression en matière de droits humains, d'égalité, de laïcité a toujours des conséquences. Comme le reniement du président Macron devant les évêques de France voulant rétablir un lien avec une religion de préférence, lien précisément rompu en 1905 pour assurer la liberté de conscience, tandis que – heureux contrepoint – les Irlandais-e-s ont voté massivement pour la libéralisation de l'avortement, rompant avec l'emprise de l'Église catholique.

Karima Bennoune<sup>1</sup>, rapporteure spéciale des droits culturels auprès de la Commission des droits de l'homme de l'ONU<sup>2</sup>, auteure de *Votre fatwa ne s'applique pas ici*<sup>3</sup> est venue, à l'invitation du CREAL, dire à Rouen le 25 mai que la lutte contre le fondamentalisme, dont les premières victimes sont les femmes, concerne toutes les religions et relève des droits humains universels. « Les droits culturels n'équivalent pas au relativisme culturel. Ils n'excusent pas la violation d'autres droits humains et ne justifient pas les discriminations ou les violences. Ils n'imposent pas l'obligation d'identité ou de pratique à des personnes en violation des droits internationaux »<sup>2</sup>. Dans son ouvrage, leur donnant la parole avec empathie, Karima Bennoune nous fait entrer dans la réalité, l'humanité, la difficulté, les dangers –

pour parler par euphémisme – des combats courageux contre le fondamentalisme de centaines de personnes, surtout des femmes, du Mali à la Tchétchénie, de l'Arabie Saoudite à l'Iran ou au Niger... Ces témoignages nourrissent ses analyses et sa colère est grande que ces voix soient si peu entendues, relayées dans le camp progressiste des pays dits développés. Certaines de ces voix réclament une forme de laïcisation et le rapport devant la Commission de l'ONU la relaie : « Prendre des dispositions pour séparer religion et État et protéger cette séparation, et garantir la liberté religieuse, y compris le droit de croire, de ne pas croire et de changer de croyance, conformément au droit international »<sup>2</sup>.

**La lutte contre le fondamentalisme dont le terrorisme est une manifestation ne peut se faire en portant atteinte au droit international et aux droits humains, développe ce rapport. Or la plupart des pays dont la France ont adopté des législations restreignant les libertés, certains ont utilisé la rétention, la torture, d'autres ou les mêmes ont organisé ou soutenu des interventions armées. Beaucoup ont laissé s'installer des amalgames alimentant rejet et racisme, ruinant le crédit de combats communs universels émancipateurs. Pour les laïques, redisons-le avec Karima Bennoune, « Il est temps d'élever la voix ». □**

Francis Vanhée, président du CREAL76  
Le 04 juin 2018

<sup>1</sup> [www.karimabennoune.com](http://www.karimabennoune.com)

<sup>2</sup> <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G17/007/46/PDF/G1700746.pdf?OpenElement>

<sup>3</sup> Bennoune, Karima. *Votre fatwa ne s'applique pas ici* : histoires inédites de la lutte contre le fondamentalisme musulman. TempsPrésent, 2017. 423 p. 25 € (disponible à L'Armitière à Rouen)

Dominique

## La chronique du mécréant

DELAHAYE

# Macron, de la couronne de laurier à la couronne d'épines

*On n'est jamais déçu avec notre Président. Chaque acte gouvernemental, chaque prise de position, chaque déclaration à la presse, sonne comme une grosse claque sur la joue de tous ceux qui se sont fait des illusions sur ses intentions, ou ont fait semblant de s'en faire. Voilà maintenant qu'il nous demande de tendre l'autre. On le savait mégalo, il se confirme calotin.*

L'opportunité de la présence du président de la République es qualités, à la Conférence des évêques de France aurait dû au moins susciter débat. Seules quelques voix se sont élevées, troublant à peine le concert médiatique relayant sans la moindre critique les « bons » passages de l'homélie présidentielle.

« Nous [lui et G. Pontier, le président de la Conférence épiscopale] partageons confusément le sentiment que le lien entre l'Église et l'État s'est abîmé, et qu'il vous importe à vous comme à moi de le réparer ». Une égalité de majuscules, un article défini qui confère un statut particulier à l'Église catholique, le mot « lien » qui dit tout et rien, bref sans aller bien loin dans l'analyse, déjà assez de quoi s'énervier. On peut consulter le texte dans son intégralité sur un site gouvernemental. Il est long, confus à souhait. Cette citation de Leïla Slimani semble écrite pour le caractériser : « S'il faut employer des mots, assurons-nous qu'ils ne soient pas creux. Car c'est de cela aussi que l'on meurt : de trop de tiédeur, trop de compromissions, trop de cynisme. Notre monde, et en particulier nos dirigeants, manquent de clarté, de cohérence, d'intransigeance »<sup>1</sup>.

Il faudrait plus que cette chronique pour revenir sur ce qui est dit et peut-être plus grave, sur ce qui ne l'est pas. Entre citations philosophiques consensuelles et lyrisme ronflant, il ressort centralement un éloge de la foi et de la transcendance, car « l'urgence de notre politique contemporaine, c'est de retrouver son enracinement dans la question de l'homme ». On pourrait hurler de rire, si ce n'était pas si dramatique. « La question de l'homme », ces mots prononcés par celui qui détruit les droits sociaux, les services publics, qui brise les solidarités au nom d'une société où nous devons tous être en concurrence.

Rendons à César, ou à Jupiter ce qui lui appartient, il précise un peu plus loin qu'il est partisan sur la question des migrants par exemple, d'un « humanisme réaliste », cet humanisme réaliste qui le conduit à faire matraquer les délinquants solidaires en même temps qu'il laisse parader en toute impunité les fascistes sous le col de l'Échelle.

Le « credo » d'E. Macron, n'est sûrement pas « républicain ». C'est d'abord le dieu argent. Il ne manque ni d'officiants, (banquiers et traders), ni de temples, (les centres commerciaux qui défigurent nos villes où se célèbre son culte), ni d'espérance, (devenir milliardaire est un rêve qu'il voudrait voir partagé par tous nos jeunes !). Et si cette formidable machine idéologique et financière d'asservissement ne suffit pas, il ne détesterait pas un petit coup de main de la religion, pour réduire le bon peuple et lui faire prendre le messie pour une



lanterne.

Car figurez-vous que : « Nous avons trop de nos concitoyens qui pensent que ce qui est acquis, est devenu naturel [...] que la fraternité dont on parle, c'est une question d'argent public et de politique publique et qu'ils n'y auraient pas leur part indispensable ». Il ne pense pas en disant ça aux fraudeurs du fisc, aux actionnaires gloutons, aux fonds de pensions rapaces. Non, il rappelle à l'ordre les cheminots qui osent défendre le service public et leur statut, les étudiants qui se battent pour un libre accès à l'enseignement, les salariés, les retraités qui refusent de voir leurs conditions de vie se précariser toujours plus. Il serait bon alors que l'« Église de France », incite ceux-là à abandonner cet égoïsme indigne, leur rappelle la

nécessité de « travailler au cœur de la société française, de s'engager pour soigner les blessures, et consoler ses malades ». La charité, au lieu d'une juste politique sociale. Culpabilisation et soumission, goupillon et tiroir-caisse, vieille litanie.

Pour obtenir le soutien de l'Église dans sa tâche de « refondation » le Président, mais ce n'est pas la première fois, s'essuie les pieds sur les lois laïques : « Je veux vous appeler à vous engager politiquement dans notre débat national ». E. Macron ne s'adresse pas ici, aux catholiques, aux croyants, dont personne ne conteste les droits citoyens, mais à l'Église en tant que telle, en tant que force organisée, n'ayant jamais véritablement renoncé au pouvoir temporel. E. Macron sait mieux que personne que « l'engagement politique » est, d'une manière ou d'une autre, quête du pouvoir, qu'on le rêve démocratique et solidaire, ou autocratique, au service d'un dogme, ou d'une caste de privilégiés. Il ne peut non plus ignorer que partout où des partis religieux sont influents, reculent la démocratie et la liberté.

**G. Pontier, le président de la Conférence des évêques et E. Macron ont les mêmes idées, puisque celui-ci dit ne pas vouloir engager « une querelle de droits d'auteur ». Ils ont aussi les mêmes adversaires résolus qui se dressent contre l'absurde et l'injustice. C'est dans la communauté des hommes et des femmes que ces esprits libres espèrent, pas dans un sauveur suprême transcendant, ni même élu. Ils cherchent, avec les seules armes de leur raison, à imaginer collectivement l'avenir, refusant les diktats de la Bourse comme les commandements des Églises. Ils savent que pour ce faire, il leur faudra se défaire des têtes couronnées, de lauriers ou d'épines. □**

<sup>1</sup> Cette citation est extraite de : Slimani, Leïla. Le diable est dans les détails. Éditions de l'aube, 2016

Toutes les autres citations sont extraites du discours d'E. Macron.

grille n° 51

# MOTS CROISÉS

grille n° 52

|    | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  | B | L | A | S | P | H | E | M | E | S |
| 2  | E | U |   | A | R | O |   | O | P | I |
| 3  | R | E | S | T | E | R |   | N | I | N |
| 4  | N |   | O | U | T | R | E | S |   | I |
| 5  | A | S | T | R | E | I | N | T | E | S |
| 6  | R | O |   | A | U | P |   | R | T | T |
| 7  | D | I | S | T | R | I | B | U | E | R |
| 8  | I | R | A | I |   | L | S | E | I | O |
| 9  | N | E |   | O | P | A |   | U | N | S |
| 10 | S | E | I | N |   | S | I | X | T | E |

|    | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 2  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 3  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 4  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 5  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 6  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 7  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 8  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 9  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 10 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |

## Les élus invités au Vatican respectent-ils la laïcité ?

Alors que 300 responsables politiques provençaux sont au Vatican pour rencontrer le Pape, la Fédération des Alpes-de-Haute-Provence de la Libre Pensée a écrit au préfet du département pour lui demander le « *respect de la laïcité institutionnelle par les élus de la République* ». L'association lui demande « *de rappeler aux élus, députés, sénateurs, maires, conseillers municipaux, et conseillers départementaux, qu'ils ne peuvent participer es qualités à des manifestations à l'invitation d'un culte* » avant de se poser la question d'une éventuelle utilisation de fonds publics qui auraient pu servir au financement du voyage « *en contradiction avec l'article 2 de la loi de 1905* ».

**Malheureusement le préfet ne pourra pas répondre tout de suite à ce courrier puisque ce dernier... fait partie de la délégation ! ☐**

Mardi 13 mars 2018 [www.Laprovence.com](http://www.Laprovence.com)

### HORIZONTALEMENT

1. Puits romain qui devait mener des néophytes vers une obscure lumière.
2. Rendaïs parfait.
3. On les essuie parfois ; accompagnent souvent des mille.
4. Rend plus fort dit-on ; Necker pour madame de Staël.
5. Lentilles dispersées ; une Aphrodite en vient.
6. Rendis probablement plus attractif.
7. Amour vache ; accumulée.
8. Aide publique.
9. Fut siamois ; grecque.
10. Peut s'augmenter.

### VERTICALEMENT

- A. Expert en services divins.
- B. Italienne ; orthographe piquante pour ces végétaux.
- C. La meilleure est sur le gâteau ; porte-bagages.
- D. Est anglais ; ôtée mais contente ?
- E. Comestible à l'oreille ; Ferré la chantait jolie.
- F. Horizontalement clignants.
- G. Fétide ? ; énumérai.
- H. Pris forme pour un remontant.
- I. Coutume sacralisée ; 3 sur 6.
- J. Elle pratiquait un judaïsme de pauvreté, d'ascétisme et d'abstinence.

Notre site Internet : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)



- Sur notre site, la rubrique « Lu, vu, entendu » est composée des propositions que vous nous adressez : vous souhaitez partager une information relative à la laïcité, envoyez-la en utilisant le formulaire « [Lu, vu, entendu](#) ».
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire « [Écrivez-nous](#) ».
- Diffusez l'adresse [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) auprès de vos amis et [inscrivez-vous \(vous et vos amis\) à la newsletter !](#)

**Il vaut mieux mobiliser son intelligence sur des conneries que mobiliser sa connerie sur des choses intelligentes.**

Les Shadoks (Jacques Rouxelle)

## Alsace-Moselle (France ?) : Gourmandise cléricale

*En ces terres dites concordataires, la question scolaire n'ayant été tranchée ni par les lois Ferry ni par la loi de séparation de 1905, la pression cléricale s'impose sans complexe et rien n'échappe à la voracité des responsables des cultes reconnus. Les instances judiciaires et administratives sont souvent appelées à trancher de nombreux recours parfois sur le mode pas en avant, pas en arrière.*

Ainsi, par un arrêt de 2001, le Conseil d'État a-t-il affirmé, sans peur du ridicule, l'obligation pour la puissance publique d'organiser un enseignement religieux dans les établissements secondaires. De son côté, le Conseil constitutionnel dans une décision de 2011 a rappelé le caractère provisoire de tout ce que l'on appelle le droit local et a prononcé l'interdiction désormais de le faire évoluer, si ce n'est pour le rapprocher du droit général de la République.

Cependant, les évolutions sociologiques aidant, on assiste depuis une quinzaine d'années à un désintérêt constant des familles pour l'enseignement religieux dispensé dans les établissements d'enseignement public. Ce qui requiert pour les familles voulant en être libérées la démarche de demande de dispense. En moyenne sur les 3 départements concernés (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle), en primaire, le nombre d'élèves dispensés d'enseignement de la religion approche les 50 %, au collège 80 %, au lycée 90 % et même... 98 % en ce qui concerne le seul département de la Moselle.

Cherchant une parade à cette désaffection, les responsables

des cultes alsaciens se verraient bien confier l'enseignement du fait religieux qui serait, selon eux, si mal dispensé par les enseignants de l'Éducation nationale. Pour parvenir à leurs fins, ils proposent leurs services dans le cadre des missions publiques de l'École fixées par un décret de 2015 définissant « le socle commun de connaissances, de compétences et de culture » qui dans son annexe dispose que « Pour mieux connaître le monde qui l'entoure comme pour se préparer à l'exercice futur de sa citoyenneté démocratique, l'élève pose des questions et cherche des réponses en mobilisant des connaissances sur [notamment] les éléments clés de l'histoire des idées, des faits religieux et des convictions ».

**Voilà bien un domaine pour lequel les responsables des cultes se sentent porteurs d'une expertise. Ils ont élaboré un projet grâce auquel ils espèrent se voir confier cette mission (de service public ?) : "Éducation au Dialogue Interreligieux et Interculturel" (EDII).**

**Et pour le coup, il ne sera délivré aucune dispense ! □**

## Le saviez-vous ?

### ***Il existe une Fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme.***

Elle est officielle en France depuis 1920 et célébrée chaque année lors du deuxième dimanche de mai jour l'anniversaire de la libération d'Orléans... le 8 mai 1429.

Elle est instaurée par la loi du 10 juillet 1920<sup>1</sup> adoptée à l'unanimité par la Chambre des députés et le Sénat, sur proposition du député et écrivain Maurice Barrès... quelques semaines après la canonisation de Jeanne d'Arc. On s'aperçoit que peu de temps après la loi de 1905, les régressions cléricales étaient déjà à l'ordre du jour.

Cette célébration, toujours en vigueur et faisant partie des douze journées nationales, est organisée chaque année par le ministère de la Défense : une cérémonie militaire a lieu ce jour-là, traditionnellement devant la statue équestre de Jeanne d'Arc sur la place des Pyramides, à Paris.

C'est cette même Chambre dite bleu-horizon, profondément anti laïque qui quelques jours plus tard, le 31 juillet

Adopte une loi stipulant que l'avortement est strictement interdit et condamné<sup>2</sup>, la contraception passible d'une amende, voire d'une peine de prison et que toute information diffusée sur le sujet peut conduire à une sanction pénale.

**Retenons la leçon : les politiques anti laïques accompagnent immanquablement la régression des droits humains. □**

<sup>1</sup> Loi qui précise en son article 3 qu'il « sera élevé en l'honneur de Jeanne d'Arc, sur la place de Rouen, où elle a été brûlée vive, un monument avec cette inscription : « A Jeanne d'Arc Le peuple français reconnaissant »

<sup>2</sup> Il sera passible de la peine capitale par une loi de 1942



## Fêtes Jeanne d'Arc

**Curieux mélange que ces fêtes Jeanne d'Arc à Rouen. Fêtes civiles ? Fêtes religieuses ? Comment accommoder ces festivités culturocultuelles du mois de Marie ? Et comment faire pour complaire à l'archevêque tout en affectant une laïcité de bon aloi.**

Le dépliant diffusé par la Municipalité de la bonne ville de Rouen invitant à participer aux diverses initiatives des 25 et 26 mai tente cette prouesse. La partie civile déjà bien teintée de pieuses références réussit cependant à ne pas empiéter sur le programme religieux que le Maire et le Président du

Comité rouennais d'hommage à Jeanne d'Arc veille bien à ne pas proposer es qualités. Dans un encadré qui le met en valeur et grâce à une formule essayant de prendre des distances de convenance les rendez-vous confessionnels sont mentionnés à l'église Jeanne-d'Arc pour une messe solennelle et à la cathédrale pour le panégyrique de la Sainte.

**Imaginons. Nous sommes en 1431. La municipalité de Rouen, pour ne pas sembler prêter main forte au supplice de Jeanne d'Arc, fait précéder son annonce par ces quelques mots : « Monseigneur Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, nous prie de vous informer... » □**

# Vie du CREAL76

laïcité en questions que le CREAL76 propose en prêt. Ce document intitulé *Éléments de réponse* publié avec l'aide du ré-

## Le CREAL76 a travaillé en commissions

Une commission de travail a rédigé un livret d'accompagnement pour l'exposition *La*

seau des bibliothèques de Rouen a déjà été distribué à 200 exemplaires aux visiteurs de l'exposition lors de son accrochage dans les bibliothèques de Rouen, ainsi qu'aux bénévoles de l'association France Terre d'asile.

Le bulletin *Combat laïque* entièrement réalisé par les adhérents du CREAL76 a mobilisé une douzaine d'adhérents.



## Le CREAL76 a invité ...

Organisée à l'occasion de la *journée internationale pour les droits des femmes*, la conférence-débat **Les luttes des femmes : une dynamique de laïcité. Leurs combats contre l'extrême droite religieuse dans les pays dits musulmans et les diasporas** présentée

le 10 mars par Marieme Helie-Lucas, sociologue algérienne, a rassemblé un public d'environ 80 personnes à l'auditorium de la bibliothèque Simone-de-Beauvoir. Dans son introduction, la conférencière releva quelques traits communs entre les inté-

gristes musulmans et les fascistes. Puis elle retraça l'histoire de l'intégrisme en Algérie depuis les années 50 jusqu'aux années noires de la décennie 90, où éclata ce qu'elle nomme la « guerre contre les civils ». Elle rappela les attentats ciblés dont furent victimes les journalistes et les intellectuels ainsi que les violences d'une extrême cruauté faites aux femmes. Elle réfuta le concept de « différence » qui assigne à être différent et à ne pas en sortir.

Pour retrouver des textes de Marieme Helie-Lucas : <https://sisyphe.org/spip.php?article5234>

## Le CREAL76 a publié des communiqués de presse ...

- Suite à l'annonce de la scolarité obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans : « **Fructueuse chasse aux œufs pour l'enseignement catholique** » (29 mars)

- En réponse aux déclarations d'Emmanuel Macron devant la conférence des évêques de France « **Séparer, relier...ou renier** » (11 avril)

## L'exposition *La laïcité en questions* se promène...

Accrochée dans les bibliothèques Simone-de-Beauvoir, puis du Chatelet de Rouen en mars-avril, elle est depuis la fin avril et jusqu'à la fin juin dans les locaux de l'association France

Terre d'Asile. Elle y sert de support pour une sensibilisation au principe de laïcité pendant les cours de français langue étrangère donnés aux réfugiés par les bénévoles de l'association.

## Les animations autour de l'exposition...

Une visite guidée de l'exposition suivie d'un débat avec des membres du CREAL76 a réuni le 6 avril autour d'un café une dizaine de personnes à la bibliothèque du Chatelet à Rouen. Cette rencontre a permis de lever certaines confusions couramment entendues sur la laïcité. La discussion fut riche, les questions nombreuses et c'est la fermeture de la bibliothèque qui

obligea à clôturer la rencontre ! Cette exposition dont le CREAL76 possède deux exemplaires peut être affichée dans des centres culturels, bibliothèques, halls de mairies, centres sociaux, collèges, lycées, locaux syndicaux, etc.. Elle peut servir de support pour des « visites-débats » animées par le CREAL76 dans un cadre convivial. Il suffit de la demander à [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr) ou au **06 86 15 33 59**

## Le CREAL76 a participé ... :

- aux rencontres organisées par l'Observatoire de la laïcité scolaire de Seine-Maritime (OLS76) avec les élus PCF-FDG et PS- PRG de la région Normandie.  
- aux réunions du Collectif de défense des droits fondamentaux (CDLF) et du collectif Droits des femmes (DDF)

- à plusieurs manifestations de rue (15 et 22 mars, 14 et 19 avril et 1<sup>er</sup> mai) où des tracts ont été distribués. Celui reproduisant le communiqué du CREAL76 suite aux déclarations d'Emmanuel Macron devant la conférence des évêques de France, reçut un accueil particulièrement favorable.

## Le site Internet [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) évolue...

Le site est remis à jour quotidiennement. Consultez régulièrement « l'agenda » pour connaître l'actualité !  
Communiquez à [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr) toute information susceptible d'y être affichée.

## Le CREAL76 était présent :

- à la lecture-spectacle « irresponsable » du texte de Charb *Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes* présentée le 2 février à St-Wandrille-Rançon et le 16 mars à Rouen, en présence de Marika Bret de *Charlie Hebdo*. Un moment particulièrement émouvant !  
- au colloque des 21 et 22 mars qui avait pour thème « *Du rôle de l'école dans l'Algérie coloniale aux enjeux actuels de l'enseignement de l'histoire franco-algérienne* » auquel outre dix universitaires algériens et français, deux classes de lycées ont participé.  
- au spectacle *Le labo des débats* donné le 28 mars par la compagnie Art-Scène devant une classe de collège et un public d'adultes.

- à la rencontre avec Leïla Sebbar et Martine Mathieu-Job organisée le 28 mars au musée national de l'éducation (Munaé), pour la présentation de l'ouvrage collectif *À l'école en Algérie des années 1930 à l'indépendance*.  
- au débat « *Quelles questions pour l'évolution du don de gamètes ? Quels donneurs ? Pour quels couples ? Et quel anonymat ?* » organisé le 29 mars par l'Espace de réflexion éthique de Normandie (EREN) dans le cadre des états généraux de la bioéthique.  
- à la « causerie du samedi » du 14 avril à la bibliothèque Parment où Fatiha Agag-Boutjahlat, auteure de *Le grand détournement*, a invité le public présent à s'interroger sur le succès actuel de la religiosité auprès des jeunes.

## Collège public de Beaupréau-en-Mauges : victoire des uns ou tactique des autres ?

« Le principe de la **construction d'un collège public de 348 places à Beaupréau** est [...] acté et sera inscrit dans le plan d'investissement départemental. Son ouverture pourrait avoir lieu au plus tôt à la rentrée 2023 ». (souligné par nous).

C'est ainsi que s'est exprimé dans un communiqué<sup>1</sup> ce 29 janvier 2018 le président du Conseil départemental de Maine-et-Loire pour annoncer une possible ouverture du collège public de Beaupréau-en-Mauges. Les conditions pour son ouverture fixées en 2007 par le Conseil départemental 49 étant toutes largement réunies, ce dernier ne pouvait sans doute pas acter un renoncement faute de perdre la confiance des élus et des parents d'élèves des territoires concernés.

On perçoit toute la « subtilité » de la seconde phrase : le conditionnel du verbe « pouvoir » suivi de la formule « au plus tôt » ! Impossible de crier victoire pour les laïques qui ne sont pas naïfs face à cette nouvelle tactique du président du CD49 !

La promesse d'un collège de 348 places ne satisfait pas les premiers puisque les projections réalisées pour 2022 sont déjà supérieures à ce nombre. De plus cette annonce s'accompagne d'une décision de resectorisation de la carte scolaire dès la rentrée 2018 (qui aura pour conséquence l'éparpillement des élèves de la « commune nouvelle » sur plusieurs

collèges) et de la construction de nouveaux bâtiments modulaires mais... pas à Beaupréau où ils auraient pu être implantés mais... dans le collège d'un canton voisin déjà surchargé. On voit là la continuation des manœuvres déjà utilisées antérieurement afin de protéger le quasi-monopole de l'enseignement privé confessionnel local.

Après des années de lutte pour l'ouverture d'un collège public dans le dernier canton de France qui n'en possède pas, le Collectif pour la promotion pour l'école publique dans les Mauges et les parents d'élèves des écoles publiques de Beaupréau-en-Mauges, soutenus par le Collectif vigilance laïcité 49 repartent à l'action en adressant une Lettre ouverte<sup>2</sup> aux ministres de l'Éducation nationale, recteur de l'académie de Nantes et directeur académique des services de l'Éducation nationale de Maine-et-Loire, dans laquelle ils rappellent une nouvelle fois que l'article L141-1 du code de l'éducation stipule que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». □

<sup>1</sup> <https://www.maine-et-loire.fr/espace-presse/news/pas-de-fermeture-a-cholet-et-un-college-public-a-beaupreau/>

<sup>2</sup> <http://anjoulaique.blogspot.fr/2018/02/college-public-de-beaupreau-lettre.html#more>

## La démission de l'État face aux collectivités territoriales en matière d'Éducation nationale : l'exemple de deux départements voisins



### Communiqué du Collectif vigilance laïcité de Maine-et-Loire

#### Collèges publics : vérité en Loire-Atlantique, erreur en Maine-et-Loire

Le vendredi 2 mars, *Ouest-France*, dans les pages Pays de la Loire/Maine-et-Loire consacre un article au futur collège public de Loireauxence (Varades). Les raisons de la création de ce nouveau collège public y sont mentionnées : les élèves du public sont ventilés sur trois collèges voisins alors que ceux du privé bénéficient, sur place, d'un établissement. Le Conseil départemental de Loire-Atlantique a voulu que le libre choix de l'école, sur place, soit effectif. Et, pour que ce nouveau collège de 450 élèves soit concurrentiel et viable, le Rectorat y implante une Unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS).

En Maine-et-Loire, *a contrario*, la protection de l'enseignement public semble le moindre souci des institutions. Le Conseil départemental pour assurer la viabilité comptable du collège public de Mauges-sur-Loire (St-Florent-le-Vieil) y transférera des élèves d'autres collèges publics ; Ce faisant, il brise l'unité scolaire des communes nouvelles des Mauges et fragilise leurs collèges publics. Quant à l'Éducation nationale (Rectorat et Inspection académique), elle refuse de créer une SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) et des classes spécialisées au Collège de St-Florent-le-Vieil. En refusant de consolider ce collège en améliorant son attractivité, elle s'inscrit implicitement dans la re-sectorisation décidée par le Conseil départemental.

De ces deux exemples de départements voisins, il peut être conclu que, contrairement à ce que stipule l'article 141-1 du Code de l'éducation, l'organisation de l'enseignement public est, de fait, davantage l'affaire des collectivités territoriales que celle de l'État. La démission de l'Éducation nationale quant à ses devoirs et son suivisme font et feront, dans certaines contrées (dont le département de Maine-et-Loire), les beaux jours de l'enseignement privé confessionnel libre de ses implantations. □

<http://anjoulaique.blogspot.fr/>

## Quand une pharmacie mutualiste ferme ses portes....



C'est un maillon de solidarité, de liberté et de partage, symbole des luttes sociales qui disparaît du paysage.

La pharmacie mutualiste de Maromme (près de Rouen) a fermé ses portes sans crier gare, et cette décision non débattue et non expliquée aux mutualistes de la vallée du Cailly est très mal vécue par beaucoup d'entre eux.

**Suite à une lettre envoyée par le directeur de la Mutualité française Normandie aux usagers de cette officine, une mutualiste nous a transmis sa réponse que nous reproduisons en partie ci-dessous.**

Monsieur,

J'ai reçu le 4 mai 2018 un courrier de votre part (non daté) destiné à tous les « clients » de la pharmacie mutualiste de Maromme. Vous auriez dû écrire les « ex-clients », puisque celle-ci a fermé ses portes le 14 avril sans que vous les ayez avertis de cette fermeture.

Même si ce courrier arrivait trop tard, on aurait pu penser que vous alliez nous y dire votre regret de devoir fermer « notre » pharmacie mutualiste à laquelle nous étions attachés et fidèles depuis sa création il y a plus de trente ans ; que vous alliez nous exposer les raisons qui avaient présidé à cette fermeture ; que vous alliez saluer pour leur professionnalisme les équipes de pharmaciennes et pharmaciens, préparatrices et préparateurs qui s'étaient succédé, toujours à l'écoute des patientes et patients qu'ils épaulaient dans les moments difficiles de la vie où la maladie les frappait.

Mais de tout cela, rien...

D'abord, je voudrais vous rappeler, Monsieur, qu'avant d'être des « clients », titulaires d'un « dossier », nous sommes des « mutualistes », pour certaines et certains adhérent.e.s depuis des décennies de différentes « mutuelles santé » et animé.e.s par les valeurs de la Mutualité française que sont la solidarité, le partage, la réciprocité.

Si la pharmacie mutualiste de Maromme rencontrait des difficultés économiques, n'auriez-vous pas dû avoir recours à nous, les mutualistes, afin de « nous » aider à conserver « notre » pharmacie, élément important du tissu social de la vallée du Cailly ? Les mutualistes auraient sans doute su renouer avec le militantisme de jadis qui avait permis la création de cette pharmacie.

En effet, dois-je vous rappeler qu'à une époque où le tiers payant n'était pas pratiqué dans les officines privées, les militant.e.s mutualistes de Seine-Maritime s'étaient battu.e.s sur le plan juridique pendant vingt ans contre l'Ordre des pharmaciens et aussi contre l'État pour pouvoir ouvrir cette pharmacie, et qu'il fallut attendre 1982 pour que, enfin, l'ouverture fût possible.

Car je puis vous assurer que si vous, Monsieur, vous l'ignorez, beaucoup de « clients » de la pharmacie de Maromme portent en mémoire cette lutte de longue haleine, et aussi cette victoire du progrès social sur le libéralisme générateur de misère et d'injustice.

Ensuite, en tant que responsable de la Mutualité de Normandie, votre rôle n'aurait-il pas dû être en premier lieu, de nous encourager à fréquenter les autres pharmacies mutualistes de la Métropole de Rouen ? Puis en second lieu, de nous demander de choisir en toute liberté une pharmacie privée pour un éventuel transfert de dossier par vos soins ?

Plutôt que cela, vous nous annoncez que d'autorité vous allez livrer l'ensemble du « fichier clientèle » contenant nos données personnelles à l'officine privée la plus proche et concurrente des pharmacies mutualistes !

Avez-vous conscience, Monsieur, de la brutalité de votre démarche ?

Car, si nous fréquentions la pharmacie de Maromme, ça n'était pas parce qu'elle était proche de notre domicile, mais d'abord parce qu'elle était « mutualiste » ! D'ailleurs avant son ouverture et jusque vers 1980, les médicaments nous étaient livrés par navettes depuis la pharmacie de Sotteville-lès-Rouen.

Et puis, serions-nous des mineur.e.s incapables de choisir en toute responsabilité la pharmacie qui nous convient le mieux ? À charge à nous de vous signaler notre choix pour un éventuel transfert de dossier pharmaco-thérapeutique.

Voilà pourquoi, Monsieur, j'ai le regret de vous dire que votre courrier me heurte profondément à la fois par son manque d'humanité allant à l'encontre des valeurs de solidarité, de liberté, de démocratie et de responsabilité portées originellement par la Mutualité française, et aussi par son manque de respect envers les personnes.

Manque de respect vis-à-vis des mutualistes familiers de la pharmacie de Maromme que vous réduisez à un « dossier » à transférer et qui se sentent ainsi méprisés ;

Manque de respect envers le personnel de la pharmacie si dévoué envers les patientes et patients, dont vous ne faites pas mention dans votre courrier ;

Manque de respect envers les mutualistes et les fondateurs de la Mutualité de Seine-Maritime, dont certaines et certains sont encore en vie, et dont vous passez sous silence l'action militante et persévérante qui avait pour seul but une meilleure protection sanitaire et sociale accessible à toutes et tous, non fondée sur le profit.

*« Connaître l'Histoire aide à comprendre le monde d'aujourd'hui.... ».*

L'Histoire de la Sécurité sociale, et celle de la Mutualité française n'ont pas été de longs fleuves tranquilles... □

**Au moment où nous nous apprêtons à publier ce bulletin, nous apprenons que d'autres pharmacies ou centres mutualistes sont menacés de fermeture dans le département : Le Havre, Canteleu, Elbeuf, Grand-Couronne et Saint-Etienne-du-Rouvray.**



## Kermesse paroissiale sur la voie publique à Yvetot

Annoncée dans un article de Paris-Normandie du 14 mai, la kermesse de la paroisse *Yvetot Terre de Caux* se déroulera ce 3 juin « en pleine ville, sur le Mail ». Cette décision n'est pas récente puisque l'information figurait déjà dans le bulletin inter-paroissial n° 234 de mars 2018. Son installation dans un espace public n'est pas habituelle, les pelouses du lycée catholique étant d'ordinaire utilisées pour de cette kermesse.

Cette nouvelle organisation a reçu l'acquiescement du maire de la commune, son autorisation étant obligatoire pour toute manifestation sur la voie publique. Elle mobilisera sans doute aussi des membres du personnel communal.

La rémunération d'agents municipaux sera-t-elle imputée au budget communal ? Si oui, cela équivaudrait au financement d'un culte, ce qui est interdit par la loi de 1905 article 19 précisant que les associations culturelles « *ne pourront, sous quelque forme que ce soit, recevoir des subventions de l'État,*

*des départements et des communes.* »

De plus, le maire d'Yvetot accepterait-il de bloquer cette rue principale pendant une demi-journée en faveur des activités d'un autre culte ou d'une autre conviction ?

Peu à peu, l'esprit de la loi de 1905 de séparation des Églises – c'est-à-dire des religions – et de l'État est vidé de son sens, voire bafoué au plus haut niveau de l'État par celles et ceux qui ont la charge de le faire respecter. La loi de 1905 est une loi de concorde qui a libéré les religions - auparavant « reconnues » - de la tutelle de l'État et l'État de l'emprise religieuse. La laïcité est le principe qui garantit le plus haut degré de liberté. Mais sans doute confortée par les reniements au plus haut niveau, comme celui d'Emmanuel Macron devant les évêques de France voulant « rétablir le lien » précisément rompu en 1905, la paroisse d'Yvetot entend-elle gagner de la visibilité en s'installant sur la voie publique avec la "bénédiction" du Maire.

Il est regrettable que le plus haut magistrat de la commune prête son concours à cette tactique d'empiètement en associant de fait la Ville à cette expression festive certes, mais également confessionnelle. □



Dans cette rubrique, nous vous proposons des textes que vous pouvez retrouver dans leur intégralité sur <http://www.creal76.fr/pages/ressources/>

## M. Macron aux Bernardins : une confusion significative

par Henri PEÑA-RUIZ

A défaut d'un discours sur la laïcité, annoncé, le président de la République vient de tenir au Collège des Bernardins, sur un mode confus, des propos qui ont une tonalité antilaïque. Un commentaire de deux citations permet de le montrer.

**« Nous partageons confusément le sentiment que le lien entre l'Église et l'Etat s'est abîmé, et qu'il vous importe à vous comme à moi de le réparer »....**

[Lire la suite sur http://www.creal76.fr/pages/ressources/textes.html](http://www.creal76.fr/pages/ressources/textes.html)

## Lettre ouverte au président de la République sur ce qu'est et n'est pas la laïcité

par Jean-Paul SCOT

C'est en toute connaissance de cause que vous avez répondu avec solennité à l'invitation inédite que vous avez reçue de la Conférence des évêques de France. Vous venez ainsi de confirmer avec éclat toutes vos interventions précédentes devant ceux que vous qualifiez de « *représentants des autres religions* » quand bien même « la République ne reconnaît aucun culte » comme institution publique depuis la loi de 1905. Permettez que j'use librement de ma liberté d'analyse et que je décrypte votre long discours pour en révéler tout le sens caché qui n'a pu échapper qu'aux lecteurs trop pressés...

[Lire la suite sur http://www.creal76.fr/pages/ressources/textes.html](http://www.creal76.fr/pages/ressources/textes.html)

*C'est avec son autorisation que nous reproduisons le début de cet article de Martine Storti, figure du féminisme.*

## Féminisme intégral et féminisme décolonial : deux faces d'une régression/restauration

Le « féminisme intégral » dit : « nous ne voulons pas de cette émancipation-là, car elle est libérale, anti-écologique, soumise à la science, annule la différence des sexes... » Le « féminisme décolonial » dit : « nous ne voulons pas de cette émancipation-là car elle est blanche, néocoloniale, raciste, islamophobe... » N'est-ce pas s'émanciper de l'émancipation qui est dans les deux cas l'objectif ?

Il fut un temps où l'on entendait souvent « je ne suis pas féministe, mais... » et s'égrenaient alors une série d'affirmations pour montrer que, quand même, le refus du mot ne signifiait nullement par exemple celui d'une certaine égalité entre les femmes et les hommes et plein d'autres choses encore.

Les temps changent. Certes subsistent quelques irréductibles à la Zemmour qui continuent à rendre responsables le MLF de la fin du monde, mais le mot « féminisme », voué aux gémonies il y a quelques années, est devenu très mode. Au « je ne suis pas féministe mais » a succédé le « je suis féministe mais ».

[Lire la suite sur http://www.creal76.fr/pages/ressources/textes.html](http://www.creal76.fr/pages/ressources/textes.html)

Cet article a été réalisé grâce au dossier paru dans *UFAL info* n° 72 de mars 2018 que vous pouvez consulter sur [www.ufal.info](http://www.ufal.info) ou en demandant un exemplaire au siège de l'Union des familles laïques par mail : [ufalsiege@ufal.org](mailto:ufalsiege@ufal.org).

## Abattage rituel

*L'abattage rituel des animaux de boucherie n'est rendu possible que grâce à une dérogation à la loi de 1964 qui impose un étourdissement préalable des animaux avant leur saignée. Cet accommodement serait rendu nécessaire pour respecter l'engagement du libre exercice des cultes musulman et israélite.*

### Dubitatifs

Cependant, on peut rester dubitatif quand dans un rapport confidentiel du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) de novembre 2011 on lit : « Alors que la demande en viande halal et casher devrait correspondre à environ 10 % des abattages totaux, on estime que le volume des abattages rituels atteint 40 % des abattages totaux pour les bovins et près de 60 % pour les ovins. Ce qui devrait n'être qu'une dérogation s'est généralisé ».

Pourquoi ce décalage entre 50 % des ruminants abattus sans étourdissement alors que 20 % des abattages halal sont commercialisés dans le circuit halal ? Il faut chercher la réponse du côté des abattoirs. Toujours selon ce rapport de la CGAAER : « La cadence est un élément essentiel pour lequel les professionnels préfèrent un abattage sans étourdissement qu'ils justifient en disant qu'ils peuvent ainsi pratiquer une commercialisation d'opportunité dans le circuit halal. »

### Autre mystère.

Comment se fait-il que des pays comme la Suisse, la Norvège, la Suède, les Pays-Bas ou encore la Nouvelle-Zélande, l'Australie commercialisent de la viande certifiée halal ou casher, voire en exportent vers des pays « musulmans » alors que l'abattage sans étourdissement y est strictement interdit ?

L'abattage rituel est une cérémonie parfaitement codifiée. Elle ne comporte pas l'obligation de l'étourdissement préalable, disposition imposée, en France par la loi de 1964 dans le souci de limiter la souffrance animale lors de tout abattage qu'il soit rituel ou non. L'Institut musulman de la mosquée de Paris (IMMP) a, sur cette question, une position officielle : « L'électronarcose ménagée et adaptée à la réversibilité totale de son action, qui en aucun cas ne peut susciter de conséquences létales ou pathogènes sur l'animal avant sa saignée, est la seule méthode licite parmi les divers procédés expérimentés jusqu'ici et portés à notre connaissance. »

Il apparaît qu'un consensus puisse être établi, les autorités musulmanes et non des moindres (l'IMMP donc mais aussi la Commission égyptienne de la fatwa, le Conseil saoudien de la fatwa...) admettant l'étourdissement réversible par électrochoc avant la saignée. Le mystère reste pourtant entier : pourquoi plus de la moitié des ruminants abattus en France sont-ils victimes d'une dérogation entraînant une souffrance animale intolérable et pourtant évitable ?

### En symbiose

Florence Bergeaud-Blacker, anthropologue chargée de recherche au CNRS et spécialiste du consumérisme religieux ouvre une piste où les intérêts financiers et le fondamentalisme religieux vivent en symbiose. En mondialisant le marché dit halal, les fondamentalistes musulmans ont voulu transformer une manifestation de la foi en un marqueur d'appartenance et de différenciation. Le halal devenant un instrument de contrôle du comportement. De leur côté les industriels de l'alimentation ont trouvé là le moyen d'accéder à un marché élargi

parce qu'affranchi des contraintes religieuses. Les abattoirs français trouvent ainsi la possibilité de s'ouvrir plus largement à l'exportation. Ce qui était un accommodement permettant le respect de la liberté de culte dans l'hexagone pour une population peu nombreuse est devenu un argument de vente à l'export vers des pays « musulmans ». Et à cela s'ajoute l'effet d'aubaine pour des directeurs d'abattoirs qui voient là la possibilité de supprimer le poste de travail du préposé chargé de l'étourdissement préalable.

### Sujet sensible

Comment aborder cette question sans se trouver assimilés au Front national qui depuis 2012 en fait un argument de stigmatisation des musulmans au nom de la protection animale ? La Confédération française de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs (CFBCT) refuse toute extension de l'abattage sans étourdissement préalable et comme plusieurs associations de consommateurs exige une information des clients quant au mode d'abattage. La Fédération vétérinaire européenne et l'Ordre national des vétérinaires vont plus loin en demandant l'abrogation de la dérogation à l'étourdissement préalable. De leur côté, le Syndicat des vétérinaires d'exercice libéral et le Syndicat national des inspecteurs de la santé publique revendiquent une stricte limitation à la demande du marché et un étiquetage informatif. Ces démarches convergentes ont conduit les pouvoirs publics à imposer que les abattoirs pratiquant l'abattage rituel fassent une demande d'autorisation<sup>1</sup> et dispensent aux sacrificateurs une formation spécifique.

### N'y a-t-il pas plus simple ?

**Et si cette situation dérogatoire à la loi de 1964 était tout simplement abrogée ? Puisqu'il existe des méthodes d'étourdissement dites réversibles qui ne tuent pas l'animal mais le rendent momentanément insensible à la douleur la dérogation n'a pas lieu d'être maintenue et l'abattage avec électronarcose préalable doit être la règle commune. Industriels et religieux s'y opposent !** □

1) L'OABA (Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoir) publie la liste des abattoirs qui n'ont pas sollicité d'autorisation et qui pratiquent uniquement un abattage après étourdissement [http://www.oaba.fr/pdf/Liste\\_abattoirs\\_2015.pdf](http://www.oaba.fr/pdf/Liste_abattoirs_2015.pdf)

**Ne voilà-t-il pas que la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale s'était mis en tête de faire adopter dans le projet de loi sur l'alimentation un amendement portant sur l'interdiction de l'abattage rituel.**

Le 27 mars le patron des députés Marcheurs, Richard Ferrand, a fait comprendre à ses petits camarades que l'heure n'était pas aux gamineries. Si l'amendement était adopté, cela mettrait en péril les 300 éleveurs et leurs 1 500 salariés fournissant chaque année quelque 200 000 tonnes de volailles labellisées halal aux pays du Golfe. Tout en réserve, Richard Ferrand n'a pas cru bon de préciser que le groupe volailler Doux est implanté à Châteaulin dans la circonscription d'un certain Ferrand Richard...

**La proposition d'amendement a été retirée sans étourdissement préalable !!!**



Mais il faut, pour Macron et son gouvernement devant souvent les rêves du MEDEF, aller plus loin encore et vite dans la destruction des garanties collectives, des syndicats, du paritarisme, autant d'obstacles à la rentabilité et aux profits des premiers de cordée. Vite et fort, pour tenter d'annihiler tout esprit de résistance et imposer l'inéluctabilité du dogme libéral. Après le statut des cheminots et la privatisation à terme des transports ferroviaires, ne doutons pas que viendra le statut des fonctionnaires dénoncés comme privilégiés, des insiders, dont le nombre va diminuer de 120 000 tandis que le Comité d'action publique CAP 22 prévoit « des transferts au secteur privé, voire des abandons de mission »<sup>1</sup>.

### Tout est à vendre

L'Agence des participations de l'État (APE) prévoit « une grande révision des participations de l'État »<sup>2</sup>, c'est-à-dire un grand bradage. Qu'on en juge : cession des participations à Engie, France Telecom, privatisation de la RATP, de la Française des jeux, d'Aéroports de Paris (ADP). Pour ce dernier cas, où le bénéficiaire semble déjà connu (Vinci), le cadeau est exorbitant quand on songe qu'il comprend une concession de 70 à 90 ans ! Est-ce aussi une compensation à Vinci dans le fiasco de Notre-Dame-des-Landes dont le partenariat public-privé lui bénéficiait ? Cette politique structurelle de dilapidation volontaire ressemble à ce que la troïka européenne impose à la Grèce, l'Espagne ou au Portugal. Et l'APE prévoit d'autres cessions d'infrastructures stratégiques : des aéroports d'importance, les barrages hydroélectriques, les ports les plus importants dont Rouen et Le Havre. L'économiste J.-M. Servet (Institut des hautes études internationales et du développement à Genève) fait le parallèle avec la Restauration en France : « En 1825 fut adoptée la loi dite du 'milliard des émigrés', une rente de 3 % payée par l'État, pour indemniser les émigrés 'spoliés' par la confiscation et la vente de leurs biens fonciers trente ans plus tôt sous la Révolution »<sup>3</sup>. C'est ainsi que se continue et s'accélère une revanche sur le programme du Conseil national de la Résistance pour faire bénéficier les déjà riches d'une rente facile et durable sur une grande partie de nos infrastructures et services publics construits collectivement.

### Le chef de l'État saboteur du bien commun

Non seulement une telle politique de bradage assèche volontairement à terme des ressources de l'État, mais elle réduit aussi sa capacité à agir, à contrôler, à définir une politique

## Tuer les résistances à l'expansion de la marchandisation et du profit

Comme le note Anicet Le Pors, ancien ministre de la Fonction publique, « la réforme du Code du travail [...] a élevé le contrat et, plus spécifiquement le contrat individuel, d'entreprise au rang de référence sociale susceptible d'être généralisée à l'ensemble des salariés privé et public »<sup>1</sup>. Il faut mettre l'ensemble des salariés en position de faiblesse et leur ôter leurs garanties collectives.

publique. Ce sont les acteurs et investisseurs privés, avec leurs critères, qui seront en mesure de contrôler les politiques à suivre, dans leur intérêt et dans de nombreux secteurs : transports, services publics (l'Éducation nationale n'y échappe déjà plus), énergie, aménagement du territoire... Certains secteurs sont pourtant stratégiques, importants pour la sécurité collective ou sont primordiaux pour l'environnement.

Mais le président des riches n'écoute que les investisseurs. « Je pense que je comprends les entrepreneurs et les preneurs de risque plutôt bien »<sup>3</sup> a-t-il déclaré à *Forbes*, journal des fortunés. Les « risques », ils ne les prennent pas personnellement, ce sont les populations, la jeunesse, les salariés, les retraités qui y sont brutalement exposés au nom de la soumission assumée aux intérêts des puissants. On leur permet même de tricher. C'est le sens de la fin de « l'exit tax » qui avait été créée contre l'évasion fiscale par... Sarkozy. Aucun frein ne doit gêner les investisseurs, pas même l'optimisation fiscale ou la domiciliation dans les paradis terrestres. C'est aussi une fuite en avant sans fin dans la compétition jamais victorieuse pour que la France soit fiscalement avantageuse.

**Nous affirmons régulièrement que combat laïque et combat social sont liés : nous vivons une phase de régression sur ces deux plans. La formule de Romaric Godin est pertinente s'agissant de Macron « faux révolutionnaire et vrai croyant » au moins dans le dogme libéral. Et de préciser : « Il y a un aspect métaphysique, presque religieux dans cette approche, selon laquelle il existerait un ordre économique transcendant et immuable qui apporterait le bien à qui l'accepte sans ciller »<sup>3</sup>. Mais écoutons l'optimisme foncier, paradoxal, d'Anicet Le Pors qui s'inscrit dans le temps long : « Depuis la fin du Moyen Âge, on assiste à une sécularisation du pouvoir politique qui s'accompagne d'une autonomisation de l'appareil d'État et d'une expansion administrative constante. La socialisation des financements répondant à des besoins fondamentaux apparaît irréversible »<sup>1</sup>. Ceci n'exclut pas les périodes de régression qu'il nous faut combattre. □**

<sup>1</sup> Le Pors, Anicet. « Les fonctionnaires, voilà l'ennemi ». *Le Monde diplomatique*, avril 2018

<sup>2</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/france/190418/privatisations-une-rente-perpetuelle-et-sans-risque-pour-le-privé> par Martine Orange, 19 avril 2018

<sup>3</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/economie/020518/emmanuel-macron-fait-le-choix-de-la-soumission-l-ordre-economique> par Romaric Godin, 2 mai 2018

## Région Normandie : toujours plus pour les lycées privés

Hervé Morin fait l'addition et assure la publicité : 57 millions € investis en deux ans en faveur des lycées privés normands. Et de donner les détails, par exemple 980,87 € par élève pour le forfait d'externat (entretien, chauffage, fonctionnement, personnels techniques...). La nouveauté réside dans l'accroissement de l'aide aux investissements immobiliers qu'aucun texte ne rend obligatoire tout en les limitant à 10 % du budget annuel de l'établissement bénéficiaire. Ce coup de pouce est renforcé par « *l'intervention en garantie d'emprunt pour favoriser les projets d'investissements immobiliers* ». Les choses sont dites : il faut soutenir le développement de l'enseignement privé qui est à 95 % catholique en France. Le président

de Région soutient qu'il veut « *favoriser la réussite et l'épanouissement des jeunes normands quels que soient la voie et l'établissement de formation – public ou privé – choisis* ». Il justifie ainsi les 27,3 millions d'investissements dans les lycées privés et les 11 millions de garanties d'emprunt. Derrière une fausse équité, ne sont pas pris en compte l'aspect confessionnel desdits lycées privés, l'exigence de mixité sociale et celle de la dévolution des fonds publics aux établissements publics d'enseignement.

Source : [https://www.normandie.fr/57-millions-deuros-investis-par-la-region-depuis-2017-en-faveur-des-lycees-privés-normands-0?utm\\_medium=email&utm\\_source=newsletter&utm\\_campaign=normandirect98](https://www.normandie.fr/57-millions-deuros-investis-par-la-region-depuis-2017-en-faveur-des-lycees-privés-normands-0?utm_medium=email&utm_source=newsletter&utm_campaign=normandirect98)

## L'arbre de la laïcité annexé

**Le 9 décembre 2016, plusieurs élus de Reims sont venus à l'école publique Louis-Barthou participer à la plantation d'un arbre de la laïcité.**

Cette cérémonie, en présence des élus locaux, venait honorer les élèves de cette école qui avaient remporté le premier prix du concours « *Dessine-moi la laïcité* ». L'arbre planté ce matin-là, marquait le 111<sup>e</sup> anniversaire de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. L'inspecteur d'académie, dans son intervention, n'avait pas manqué de qualifier la laïcité de « *principe fondateur de notre école et de notre république* ».

Quelques mois plus tard, faisant foin des lauriers laïques, les élus et responsables admiratifs se font discrets. Les échos des harangues républicaines se sont perdus dans les courants d'air de l'école Barthou. Et le ginkgo biloba - l'arbre aux quarante écus, l'abricotier d'argent, symbole de résistance - se trouve bien seul à se dresser comme symbole de la laïcité.



Ces locaux inutilisés et non pas désaffectés faisant partie du groupe scolaire Barthou seront en septembre 2018 confiés à une officine d'Espérance banlieues<sup>1</sup> après que la ville de Reims aura investi 41 000 € pour rendre praticable cette partie de la cour où l'arbre de la laïcité se sentira bien mal accueilli dans cette succursale d'Espérance banlieues dont le site nous apprend que les préférences vont à un étrange et innovant concept d'« *aconfessionnalité et non laïcité pour (ses) écoles* ». Les cours n'affichent ni ne conduisent aucun enseignement religieux, mais affirment que les appartenances religieuses des élèves ne sauraient être mises « *entre-parenthèses* » à l'école ».

**À Reims les associations laïques se sont mobilisées<sup>2</sup> contre cette annexion d'une partie d'une école publique pour permettre l'expansion d'Espérance banlieues.**

<sup>1</sup> Voir *Combat laïque* n° 66, page 6 ou le site [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

<sup>2</sup> Plusieurs syndicats enseignants comme SE-UNSA ont lancé une pétition pour le retrait du projet Espérance banlieues à Reims. Ils dénoncent une atteinte à la laïcité et les liens de l'association avec les mouvements catholiques intégristes.

## Le championnat de France cycliste du clergé privé... de subvention publique.

Le 19<sup>ème</sup> championnat de France cycliste du clergé aura bien eu lieu comme prévu le 1<sup>er</sup> mai dans le département du Loiret, mais sans subvention publique, après une polémique liée à la laïcité. Cette manifestation annuelle, organisée cette année à Saint-Père-sur-Loire, devait être financée à hauteur de 10 000 € par la Communauté de communes du Val de Sully (Loiret). Mais la subvention n'a pas été soumise au vote, après une menace de recours de Christophe Desportes-Guilloux, collaborateur des élus socialistes à la mairie d'Orléans.

La Provence le 18 mars 2018



# Mission évangélique ou de service public ?

*On nous dit que l'enseignement catholique assume "une mission (sic) de service public". Dans le fatras de terminologies administratives qui nous est imposé, cette formule n'a pour mission que de nous abuser. Elle caractérise le plus souvent des entreprises privées appelées à se substituer à un service public absent, défaillant ou ... abandonné. Ce qui n'est pas le cas pour l'enseignement puisqu'il existe un service public d'éducation tout à fait opérationnel. Mais les services publics ne sont pas seulement des guichets où on viendrait acheter un service, ils ont politiquement le rôle de structurer la société, de tisser des liens entre les citoyens, de construire une base de références communes. C'est dire si ces services publics jouent un rôle primordial dans la cohésion sociale de la République et par conséquent dans l'exercice de ses principes si souvent évoqués au rang desquels la laïcité tient un rôle de premier plan.*

Cette formule « mission de service public » tourne au ridicule quand elle est employée pour définir l'action de l'enseignement catholique financé à divers degrés administratifs par de l'argent public. En effet cette « mission » est concurrencée par une autre définie non par la déontologie de la Fonction publique mais par le statut de l'enseignement catholique voté par le Comité national de l'enseignement catholique le 15 février 2013, adopté par l'Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France le 18 avril 2013 et publié le 1er juin 2013 où on peut lire à l'article 12 : « L'école catholique remplit, au sein de la société, un « rôle public [...] qui ne naît pas comme initiative privée, mais comme expression de la réalité ecclésiale, revêtue de par sa nature même d'un caractère public. À ce titre, elle s'insère pleinement, comme institution éducative, dans le tissu économique, social et culturel de la cité. Elle est ouverte à tous ceux qui se tournent vers elle. Elle contribue au service d'éducation rendu à la Nation. » Ne se croirait-on pas sous l'Ancien Régime ?

Heureusement ou habilement, en préambule, cette présentation de la philosophie générale de l'enseignement catholique et des règles de son fonctionnement est précédée de cet avertissement précautionneux qui vaut absolution : « Ces dispositions ne sauraient modifier ou remplacer celles résultant des lois et règlements applicables aux établissements d'enseignement privés aux plans civil, académique, social ou autres. »

Qu'on en juge par ces articles du statut de l'enseignement catholique qui en contient 385. Pour une lecture exhaustive et édifiante du document : [enseignement-catholique.fr/ressource/statut/](http://enseignement-catholique.fr/ressource/statut/)

Chaque article reproduit est précédé du titre du paragraphe d'où il est extrait. Le mot « mission » mis en gras par nos soins apparaît souvent dans ce document. Le contexte indique pleinement que le sens qu'il convient de donner à ce mot est assez éloigné de la neutralité religieuse exigée des agents du service public !

## La contribution éducative de l'Église

\* Article 8 : *Aujourd'hui comme hier, l'Église catholique est engagée dans le service de l'éducation. Elle accomplit ainsi la mission qu'elle a reçue du Christ : travailler à faire connaître la Bonne Nouvelle du Salut. De cette mission, dans chaque diocèse, l'évêque est le responsable premier et le garant...*

\* Article 9 : *En affirmant, comme elle l'a toujours fait, son droit de fonder des écoles, l'Église aide les parents à assumer leur droit naturel d'éduquer leurs enfants. Elle fait en sorte qu'ils puissent se sentir accueillis dans des lieux où l'Évangile est à la fois vécu et proposé.*

## Une contribution originale et qualifiée

\* Article 17 : *Le caractère ecclésial de l'école est inscrit au cœur même de son identité d'institution scolaire. Cette particularité « pénètre et façonne chaque instant de son action éducative, partie fondamentale de son identité même et point focal de sa mission ».*

## Chaque projet est porteur de l'Évangile

\* Article 23 : *L'Évangile est la référence constante des projets éducatifs car « c'est le Christ qui est [...] le fondement du projet éducatif de l'école catholique. ».*

## La formation : droits et devoirs des personnes

\* Article 86 : *... La formation initiale des professeurs doit articuler les dimensions académiques et professionnelles en dialogue avec la conception chrétienne de l'homme. Celle-ci modèle la didactique, la pédagogie et la relation éducative. Cette formation doit également prévoir l'acquisition de connaissances de culture chrétienne, sur l'Église et sur le contenu de la foi, puisque la mission éducative va s'exercer dans ce cadre. La formation initiale des chefs d'établissement est dispensée en référence constante à la mission reçue de l'Église. ...*

## Une expression de la proposition éducative de l'école catholique

\* Article 124 : *Le projet éducatif de chaque école, inscrit dans les orientations de la tutelle et du diocèse, est un cadre de référence dont se dote la communauté éducative. Il mobilise les énergies de manière convergente, dans le respect de l'autorité ; ...*

\* Article 125 : *Chaque projet éducatif redit l'identité de l'école, ordonnée à l'Évangile, héritière de la tradition éducative des fondateurs et insérée dans la mission de l'Église ; il formalise les objectifs éducatifs et didactiques ...*

\* Article 126 : *L'Évangile inspire le projet éducatif aussi bien comme motivation que comme finalité, les champs éducatifs participant intégralement du champ pastoral. Cette référence explicite à la vision chrétienne est reconnue par tous.*

**La logique du révolté est de s'efforcer au langage clair pour ne pas épaissir le mensonge universel.**

**Albert CAMUS**

### La nature de la tutelle

\* Article 178 : Une école catholique reçoit sa **mission** de l'Église, qui est au principe de sa fondation. C'est par l'autorité de tutelle que lui est donnée une existence ecclésiale. Tout établissement catholique d'enseignement relève donc nécessairement d'une autorité de tutelle, mandatée ou agréée par l'évêque du lieu. Aucune école catholique ne saurait s'en dispenser.

### Le rôle de la tutelle

\* Article 181 : La tutelle est garante de la dynamique **missionnaire** de l'école catholique. Elle veille particulièrement à ce que les responsables, en particulier le chef d'établissement et l'organisme de gestion, s'inscrivent dans cette **mission** reçue de l'Église, et à ce que toute leur activité trouve sa source dans l'Évangile reçu dans la Tradition de l'Église et dans la conception chrétienne de l'homme qui en est l'expression. Elle est au service de la croissance des personnes et des établissements, qu'elle appelle à une liberté créative dans la fidélité à la **mission** reçue.

\* Article 183 : La tutelle veille à ce que les projets éducatifs soient explicitement fondés sur l'Évangile et vécus selon son esprit ; elle s'assure que la **mission** éducative de l'établissement d'enseignement soit conduite dans l'excellence pédagogique et scientifique, dans la recherche du dialogue entre foi, raison et culture, et que les attitudes et les relations des personnes dans la communauté éducative s'inspirent de l'éthique évangélique.

Et pour les naïfs qui pensent encore que l'enseignement catholique n'a rien à voir avec la hiérarchie catholique goûtons la subtilité politique de l'article 335 : « La présidence du Comité national de l'Enseignement catholique est assurée par l'évêque désigné à cet effet par la Conférence des évêques de France. »

L'article 355 complète le dispositif de verrouillage : « Le secrétaire général de l'enseignement catholique est élu par l'assemblée plénière de la conférence des évêques sur proposition du conseil permanent de la Conférence des Évêques de France après consultation du Conseil épiscopal pour l'Enseignement catholique qui sollicite l'avis des membres de la Commission permanente du Comité national de l'Enseignement catholique ».

Et au cas où par extraordinaire un des comités diocésains de l'enseignement catholique (CODIEC) viendrait à dévier de la ligne arrêtée par la Conférence des évêques, la remise en ordre a été prévue par l'article 317 : « Le règlement intérieur offre la possibilité à l'évêque ou au directeur diocésain de demander, dans un délai de quinze jours, le réexamen d'une délibération du CODIEC ou de la commission exécutive, dont il estime qu'elle porte atteinte aux orientations ou à la politique de l'Enseignement catholique dans le diocèse ; en ce cas, l'instance concernée est réunie dans le délai de 1 mois ; une nouvelle délibération ne peut être prise qu'avec l'accord de l'évêque ou du directeur diocésain, délégué épiscopal à l'Enseignement catholique ».

On s'aperçoit que l'esprit missionnaire de l'enseignement catholique pourtant sous contrat d'association avec l'État pour l'exercice d'une mission de service public l'emporte sur les principes déontologiques de la Fonction publique. La République finance bien, en la matière, une entreprise de propagande religieuse à qui elle confie près de 20 % de sa jeunesse et pour laquelle le budget de l'État va consacrer 7 milliards et demi en 2018 auxquels s'ajoutent les financements des collectivités territoriales (environ 5 milliards) et les dons (de particuliers comme d'entreprises) faits par l'intermédiaire de fondations reconnues d'utilité publique permettant des réductions d'impôts allant jusqu'à 66 %. Au total, cela est supérieur au budget de l'environnement et représente presque 2 fois le budget de la Justice.

Comme le commentait en novembre 2013 Jean Riedinger, secrétaire de l'OCL (Observatoire chrétien de la laïcité) : « Étant donné que les évêques reçoivent leur mandat du Pape, les établissements de l'enseignement catholique relèvent donc d'une aristocratie aux ordres d'une Autorité dont la structure impériale, monarchique est absolue puisque prétendument d'origine divine ».



## Fragments de vie : une année au purgatoire

Dans ce beau livre, François Pesquet, adhérent du CREAL76, nous conte cette année hors la vie que fut son service militaire.

Il ressent douloureusement cet arrachement à sa famille, à ses amis, à ses études. Dans une langue sensible, poétique il nous dit comment la vie de caserne abîme ou casse les liens sociaux et affectifs. Reprenant son journal de l'époque, il nous rappelle les événements artistiques et politiques des années 1987-1988. S'il ne parvient pas à apprendre à marcher au pas, il trouve les mots justes pour parler de ceux qu'il aime ou qu'il admire. Avec ce récit, ces confidences, nous découvrons un autre et émouvant François Pesquet.

Pesquet, François Joseph. Fragments de vie : une année au purgatoire. Wooz éd., 2017. 12 €

**La religion est destinée aux hommes, aux machos, aux ignorants. C'est de la haine, et la haine entraîne la haine.**

Talismaa NASREEN

## Pape et galéjade



**Décidément, les élus de la République semblent apprécier cette destination inaugurée, en 2016, par les élus du diocèse de Lyon conduits par Gérard Collomb et Laurent Wauquiez. 300 élus provençaux répondant à une invitation destinée à faire entendre le message de l'Église, s'en sont allés voir le pape au Vatican dimanche 11 mars.**

### Tour operator

Le succès de l'invitation lancée aux élus de la région par Georges Pontier, évêque de Marseille, pour rencontrer le pape et passer trois jours au Vatican a dépassé ses espérances. Près de 300 élus provençaux, dont une vingtaine de parlementaires emmenés par Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille, se sont envolés pour Rome le 11 mars 2018. Les organisateurs de cette escapade romaine tiennent à préciser que *"chaque participant paie son voyage et son hébergement"*.

Entre des messes et entretiens avec des responsables politiques du Vatican, une audience avec le pape François a eu lieu, ainsi qu'une rencontre avec le cardinal Peter Turkson, préfet du *"service pour le développement intégral"* en charge de la doctrine sociale de l'Église.

L'Église ne fait pas mystère de ses intentions. Son message portera sur deux idées fortes : l'accueil à réserver aux migrants et le débat sur la bioéthique qui doit déboucher sur un projet de loi en 2019. Pas la peine de se demander quelle a été la consigne la plus entendue par les élus. Même si le père Louis-Marie Guitton chargé, au diocèse de Toulon, de coordonner leur séjour tient à préciser : *"Ce n'est pas un pèlerinage, mais un voyage d'études"*. Ne pas confondre prosélytisme et galéjade.

### Participation critique

Le ministre et dirigeant de LREM Christophe Castaner, ancien député-maire PS de Forcalquier, invité lui aussi, a dû décliner l'invitation faute de disponibilité. Mais il comprend la démarche, la laïcité ne devant pas ignorer *"notre culture judéo-chrétienne"*.

Pour Georges Cristiani, maire sans étiquette de Mimet *"C'est un honneur d'être reçu par un chef d'État et un homme de*

*paix"*. Il reste partagé sur le double message du pape : *"le message humaniste du pape sur les migrants et la solidarité, il est bon de garder le cœur à gauche quand on est un être humain"*, mais demeure circonspect sur les questions bioéthiques. Et de façon plus générale : *"L'Église tweete aussi et cherche à fidéliser les jeunes. Mais elle ne doit pas, comme toute religion, prendre le pas dans la gestion de la cité. La laïcité est une garantie de la démocratie"*.

Le maire communiste d'Arles Hervé Schiavetti commente ainsi sa participation. : *"Si je garde toutes les distances possibles sur les questions de bioéthique, je partage les réflexions de l'Église sur l'accueil des migrants"*.

### Des voix discordantes

Le président LR de la Région, Renaud Muselier a décliné l'invitation. *"Je suis catholique, je crois en Dieu et suis allé en visite officielle au Vatican quand j'étais ministre avec Chirac, se souvient-il. Mais je ne veux pas tout mélanger. Je crois en la laïcité et ne tiens pas à rentrer dans cette logique du tour operator"*.

Pour le député LREM du Vaucluse, Jean-François Césarini, *"tout cela relève de la sphère privée"*. De son côté sa collègue marseillaise Cathy Racon-Bouzon s'en tient à *"la séparation de l'Église et de l'État"*.

**Après avoir été reçu trois fois par le pape Jean-Paul II qui l'a fait commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, la Légion d'honneur vaticane, et avoir rencontré également Benoît XVI, Jean-Claude Gaudin n'aura pas manqué de renouveler au pape François son invitation à faire un crochet par Marseille lors de la prochaine visite pontificale en France qui pourrait avoir lieu en 2019 entre Paris et Lourdes.**



### Histoire locale

Notre ami Bernard Charon, adhérent du CREAL76, est l'auteur de plusieurs ouvrages aux éditions du Scorpion brun :

- *Jumièges à l'aube de la Révolution : autour des cahiers de doléances de 1789* (9 €)
- *Un américain à Ouerre : les rencontres improbables de Ted Stablein et de Georges Geffroy* (10 €)
- *Le Russe blanc de Yainville devant les juges 1944-1945 - L'épuration légale en Seine-Inférieure* (6,50 €)

- *Rachel Salmona, une histoire juive : antisémitisme, persécutions et extermination* (14 € - 13 € en souscription jusqu'au 30.09.18).

Pour passer commande, lui écrire

1832 rue du Moulin, 76480 JUMIÈGES

ou par mail [bernard-charon@orange.fr](mailto:bernard-charon@orange.fr)

Frais de port : 4,80 € pour 1 livre ; 6 € pour 2 et 7,50 € pour 3 (livraison gratuite pour les ex cantons de Duclair et Caudebec-en-Caux).

**Personne n'est plus arrogant envers les femmes, plus agressif ou méprisant, qu'un homme inquiet pour sa virilité.**

Simone de Beauvoir

## Échos d'ailleurs

### ALGÉRIE : Une lueur d'espoir ?

**Selon une étude du Centre de recherche en anthropologie sociale (CRASC) d'Oran, les Algériens seraient favorables à un « islam laïc ».**

Vingt-sept ans après le raz-de-marée du FIS aux élections locales puis législatives, les Algériens tourneraient-ils le dos à l'islam politique et son projet d'« État islamique » ?

Une étude du Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC) d'Oran rendue publique en début d'année semble aller dans ce sens. L'enquête fait ressortir que 64 % des sondés se montrent favorables à un « islam laïc » quand 20 % des personnes interrogées pensent que « le salafisme scientifique est la solution ».

Par ailleurs 15 % des sondés se prononcent pour un « État laïc » comme étant « l'unique système permettant la réalisation de la justice sociale et l'accélération des réformes économiques et politiques », ce qui est considéré par les initiateurs de l'enquête comme étant une grande nouveauté dans l'opinion publique algérienne.

Mustapha Fethi, qui a pris part à sa réalisation, commente cette avancée : « Beaucoup d'Algériens sont convaincus par la nécessité d'adopter une laïcité religieuse, au lieu de l'État islamique. Ils citent comme exemple la Turquie et ce qui se passe actuellement dans les pays arabes ».

Même s'il convient de prendre ces informations avec d'innombrables précautions tant l'usage du vocabulaire nécessiterait quelques clarifications entre "laïc" et "laïque" ou sur ce que recouvrent les concepts de "salafisme scientifique", de "laïcité religieuse" ou encore d'"islam laïc", les chercheurs du CRASC notent pourtant qu'il ressort de ce sondage que le « projet » islamiste n'apparaît plus crédible auprès de la population.

**Pour eux, même si « l'opinion n'est pas acquise totalement à l'idée de l'État civil dans sa conception occidentale », elle tourne « complètement le dos à l'islamisme politique ».**

Source : ALGERIEMONDEINFOS, 26 janvier 2018



### ALLEMAGNE : Crucifix dans des bâtiments publics

**La fièvre identitaire échauffe les esprits. Le land de Bavière impose le crucifix dans les halls d'entrée de ses bâtiments publics.**

Même si des crucifix sont déjà installés dans les salles de classe et les tribunaux bavarois, cette décision vise selon le ministre-président, Markus Söder, non pas à promouvoir « un signe religieux », mais à « reconnaître une identité » et affirmer « l'expression d'une empreinte historique et culturelle ». Cette décision ne concerne cependant que les bâtiments appartenant à l'État bavarois et non ceux relevant des municipalités ou de l'État fédéral allemand.

Aiman Mazyek, président du Conseil central des musulmans, mettant en garde contre une « double morale » affichant les symboles chrétiens mais rejetant de l'espace public les signes juifs ou musulmans a commenté cette décision en insistant sur le fait que « la neutralité de l'État devrait toujours être respectée ». Cette décision ne doit pas être sans rapport avec le fait que dans cette région à dominante catholique, la CSU au pouvoir, devra affronter cet automne une extrême droite en plein essor dans un scrutin qui s'annonce délicat.

Au niveau fédéral, la CDU, alliée d'Angela Merkel au sein d'une coalition formée de conservateurs et de sociaux-démocrates, est très critique envers la chancelière depuis qu'elle a ouvert, en 2015, les portes à plus d'un million de réfugiés.

**Le ministre de l'Intérieur de M<sup>me</sup> Merkel et patron de la CSU, Horst Seehofer a récemment ainsi suscité un tollé en déclarant que « l'islam ne faisait pas partie de l'Allemagne ».**

Sources : Le Monde.fr avec AFP 25 avril .2018



### SÉNÉGAL : Laïcité: l'exception sénégalaise

Avec l'aimable autorisation de son auteur et de son éditeur, nous reproduisons cet article paru dans le numéro 172 du *Chahut*, « Journal anti-capitaliste, anti-impérialiste et laïque réalisé dans l'Oise (Picardie) ». Pour mieux connaître cette association amie, consulter le site <http://www.lechahut.info>

**“À l'instar de toutes les écoles privées catholiques du Sénégal, le foulard et le voile ne seront plus acceptés au Collège Didier Marie<sup>1</sup>, la rentrée prochaine”.** Cette phrase, contenue dans une note envoyée aux parents d'élèves de cette école de Saint-Louis, durant l'année scolaire 2015-2016, a mis en émoi ces derniers, mais aussi une large frange de la population sénégalaise.

## SÉNÉGAL : Laïcité : l'exception sénégalaise (suite)

En effet, pour la première fois, la cohabitation religieuse semblait courir de graves dangers. Au Sénégal, dans l'ethnie Sérère, beaucoup de familles comportent des chrétiens et des musulmans et l'île de Fadiouth sur la Petite Côte illustre parfaitement cette cohabitation pacifique avec son cimetière mixte.

Qu'on soit d'accord avec les autorités scolaires de l'école ou non, on doit accepter qu'elles se soient fondées sur des textes législatifs et réglementaires du Sénégal. La Constitution du Sénégal précise en son article 1 : *"La République du Sénégal est laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances"*.

Dans le contexte précis de l'école, la loi 91-22 du 16 février 1991 qui constitue la référence au niveau des orientations en éducation, vient renforcer cette option. Elle stipule en son article 4 : *"L'Éducation nationale est laïque, elle respecte et garantit à tous les niveaux, la liberté de conscience des citoyens. Au sein des établissements publics et privés d'enseignement, dans le respect du principe de laïcité de l'État, une éducation religieuse optionnelle peut être proposée. Les parents choisissent librement d'inscrire ou non leurs enfants à cet enseignement."*

La Constitution et la Loi d'Orientation sont précises sur la question, mais allez demander à une population analphabète à près de 75% de connaître et de respecter les textes fondamentaux. Et cette option cohabitera nécessairement avec les coutumes, les pratiques et différents types d'agressions inhérents à une perception victime d'un niveau de développement économique et social très bas. A notre avis, une laïcité "épurée" de toute scorie est sans doute le fruit d'un niveau de pratiques démocratiques assez achevées. Le contexte sénégalais traîne encore des tares sociales, politiques et économiques qui sont toutes des obstacles à l'émergence d'une "société civile" forte, gage d'une conscience collective soucieuse du respect des libertés individuelles et collectives.

**La liberté de conscience doit nécessairement s'exercer dans un contexte global de toutes les libertés, surtout celles relatives à l'exercice de la démocratie.**

Malheureusement, au Sénégal, les familles religieuses (de Tivaouane, Touba ou autres - villes capitales de confréries religieuses -) interviennent et pèsent sur la conscience des citoyens, pas dans le but d'exercer directement le pouvoir temporel, mais sous l'influence d'acteurs politiques.

Par familles religieuses interposées, les politiciens utilisent le pouvoir religieux pour exercer le pouvoir politique.

**Cette exception bien sénégalaise constitue le principal obstacle à l'effectivité de la laïcité.**

Pendant des décennies (du pouvoir de Senghor à celui de Abdoulaye Wade), les "ndigël" (consigne de vote donnée aux populations par un chef religieux) ont prospéré et permis à des responsables désavoués au niveau des bilans, de se maintenir au pouvoir. Cette pratique tend à perdre de la vigueur, du fait sans doute d'une plus grande perception des enjeux de pouvoir au niveau des populations. Mais les politiciens essaient de retomber sur leurs pieds pour récupérer les

désideratas de cette pratique.

**Quand un Président de la République fraîchement élu va s'agenouiller devant un guide religieux, la République et la laïcité en prennent un grand coup.**

Dans l'opposition, la pratique la plus courante est de multiplier les visites bien médiatisées dans les cités religieuses à la veille d'élections. Pour les politiques au pouvoir, les visites sont précédées ou ponctuées par des largesses financières à la limite de l'indécence. Entre les deux tours du scrutin de 2012, des centaines de millions ont été envoyées dans une cité religieuse pour mieux garantir la victoire.

Mais de plus en plus, les citoyens refusent le "ndigël" et essaient de séparer, dans leurs choix, le politique du religieux. Alors, encore une fois, les politiques, surtout quand ils sont au pouvoir trouvent une autre parade. Les cités religieuses sont courtisées autrement : modernisation des cités à coups de milliards pour des routes, des "maisons d'hôtes", etc. Cette pratique vire souvent à l'absurde à travers la construction d'une autoroute à péage dont l'apport économique et la pertinence restent à prouver. De bonnes routes nationales et des pistes de production dans les régions seraient plus opportunes.

**La non séparation du pouvoir religieux et du pouvoir politique se manifeste à des niveaux plus individuels.**

En effet, il est de notoriété publique, durant tous les régimes qui se sont succédé, que certains ministres ne doivent leurs postes qu'à des interventions de responsables religieux. Il n'est pas aussi rare qu'un délinquant notoire ou un fonctionnaire ayant détourné des deniers publics trouve refuge auprès de son guide religieux. Au Sénégal, le pouvoir religieux a une influence sur les choix des politiques et le pouvoir politique a une influence sur "les intentions de faire voter" des religieux.

**La séparation des deux types de pouvoir dans le contexte sénégalais reste encore hors d'atteinte.**

A ce niveau, les intellectuel(le)s devraient jouer un grand rôle en agissant sur la conscience collective. Cette mission, à mon avis doit être du ressort de la "société civile" dans toute sa diversité : les "droits-de-l'hommeistes" (un terme bien de chez nous), les médias, les syndicats et les associations, du fait de leur caractère non partisan. Mais, d'aucuns me diront que même ces entités n'échappent pas à l'influence du pouvoir religieux. Ce qui est juste, mais, au-delà de la sphère politique qui lutte pour un élargissement de la démocratie, ce sont les acteurs sociaux les plus indiqués pour garantir cette séparation des deux pouvoirs, fondement d'une laïcité effective.

Une laïcité effective ne pourrait être que le résultat de l'élargissement et le renforcement d'une démocratie bien construite. Sur le chemin de cette construction, des soubresauts comme celui créé par la note du Collège Didier Marie de Saint-Louis ne manqueront pas d'interférer dans le processus.

**Pour l'heure, l'exception sénégalaise a encore les ressources pour panser les plaies. Pourvu que cela dure.**

**Mor M'BENGUE Dakar (Sénégal), le 22 mars 2018**

<sup>1</sup> Aucun rapport avec l'ancien président du conseil général 76 maintenant sénateur de la Seine-Maritime. Ce collège catholique Didier-Marie est un établissement fondé par les Frères de l'instruction chrétienne d'Afrique de l'Ouest (FIC-AO) en 1967 à Saint-Louis au Sénégal.

## VATICAN : tensions ancillaires

**À une semaine de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars, des religieuses se sont fait entendre en dénonçant l'exploitation dont elles sont à leurs yeux victimes dans l'exercice de multiples tâches au service de la hiérarchie masculine de l'Église.**

Source : dépêche AFP du 2 mars 2018

### Au service des prélats

Le magazine mensuel *Femmes Église Monde*, distribué avec le très officiel quotidien du Vatican, *L'Osservatore Romano*, donne la parole aux sœurs Marie, Paule et Cécile qui témoignent anonymement. Apparemment les bons pères ont une lecture originale des réglementations sociales.

Sœur Marie résume la journée : "Certaines sœurs, employées au service d'hommes d'Église, se lèvent à l'aube pour préparer le petit déjeuner et vont dormir une fois que le dîner a été servi, la maison mise en ordre, le linge lavé et repassé...".

Regrettant que ces domestiques religieuses ne soient que rarement invitées à partager la table dont elles assurent le service, elle poursuit : "Dans ce type de service, les sœurs n'ont pas d'horaire précis et réglementé, comme dans le monde laïc, et leur rétribution financière est aléatoire, souvent très "modeste". Cette situation suscite une sourde colère, ce que sœur Marie appelle « une rébellion intérieure très forte » : "Est-il normal qu'un consacré se fasse servir de cette manière par une autre consacrée ?"

C'est souvent parce qu'elles ressentent une obligation morale que ces femmes endurent cette situation. Pour la plupart venues d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine, elles se sentent redevables de leur congrégation qui aura payé les soins d'un parent malade ou les études d'un frère aîné ou toute autre dette de leur famille.

### Domesticité

Le patronat vatican ne s'encombre pas de considérations sociales. Sœur Paule, une autre de ces sœurs rebelles, insiste



sur le fait que les religieuses tombant malades sont souvent renvoyées dans leurs congrégations, pour être remplacées auprès des hommes d'Église "comme si elles étaient interchangeables". Cécile donne une explication à cette résignation de ces sœurs-domestiques : "Nous sommes des héritières d'une longue histoire, celle de saint Vincent de Paul, et de toutes les personnes qui ont fondé des congrégations pour les pauvres dans un esprit de service et de don ». Elles ont la conviction qu'une rétribution "ne rentre pas dans l'ordre naturel des choses" et "les sœurs sont perçues comme des volontaires dont on peut disposer comme on veut, ce qui donne lieu à de véritables abus de pouvoir".

### Savoir dire non

Scientifique, théologienne et féministe, l'Indienne Astrid Lobo Gajiwala aborde ce sujet dans *Pape François - Lexique*, un livre d'essais rédigé par des experts, des religieuses mais aussi des cardinaux proches du pape, expliquant les grandes thématiques du pontificat : "Il est sensible à la subordination des femmes dans l'Église et dans le monde, problème qu'il dénonce vigoureusement".

Ainsi, en mai 2016, le pape François avait-il formulé un conseil à l'Union internationale des supérieures générales : "Quand on vous demande une chose qui relève davantage de la servitude que du service, ayez le courage de dire non".

**Propos qu'il convient d'interpréter avec prudence quand, au cours de la même rencontre, François a recommandé de ne pas "sombrier dans le féminisme". On respire !**

## PALESTINE : un pas de plus dans la négation des droits des Palestiniens

Il a été franchi brutalement et conjointement par les envoyés de Trump en Israël et par Netanyahu ce 14 mai. Le jour choisi par les deux dirigeants pour célébrer le transfert de l'ambassade américaine à Jérusalem est aussi celui d'une manifestation des Palestiniens de Gaza pour réclamer le « droit au retour » reconnu dès 1948 par l'ONU suite à l'expulsion de 700 000 d'entre eux. Nous sommes dans une situation classique de spoliation et de colonisation et maintenant d'apartheid. Amnesty international a qualifié d'abjecte la violation des droits humains par l'armée israélienne à la frontière de la bande de Gaza. Les tirs, souvent le fait de snipers, ont fait 60 victimes et plus de 2 500 blessés fréquemment à la poitrine et à la tête, ce qui est un indice des intentions des tireurs...

La proximité idéologique de Trump et de Netanyahu est patente, alimentée par « la rencontre des évangélistes sionistes – parfois antisémites – qui ont porté l'un au pouvoir aux États-Unis et des sionistes nationalistes ou messianiques qui soutiennent l'autre en Israël »<sup>1</sup> avec la précision que « l'un des conseillers envoyés par Trump, Robert Jeffress est un pasteur baptiste qui estime que « les juifs doivent aller en enfer »

comme une bonne partie des chrétiens non born again et que les musulmans sont le mal »<sup>1</sup>. Décidément les alliances sont parfois paradoxales et les haines inter ou intra-religieuses sont les plus féroces.

Des banques et des sociétés françaises ont des liens avec des homologues israéliennes actrices de la colonisation israélienne, qui est un obstacle à la paix et à la création d'un état palestinien. L'entente Israël/États-Unis/Arabie Saoudite qui s'approfondit est aussi venue mettre à bas l'accord de 2015 sur l'Iran, proclamé ennemi commun, et déstabilisant encore plus la région. L'application du principe d'extraterritorialité permet aux USA de punir les sociétés non américaines commerçant avec l'Iran.

**Les réactions internationales aux massacres du 14 mai ont été très mesurées, n'évoquant pas la reconnaissance symbolique de l'état palestinien, la nécessité de sanctions internationales dès lors que les résolutions de l'ONU sont violées par l'état d'Israël. La séparation du religieux du politique n'est pas le moindre des impératifs pour garantir une paix juste et durable. □**

<sup>1</sup> [www.mediapart.fr/journal/international/150518/trump-netanyahu-l-abjection-et-le-danger](http://www.mediapart.fr/journal/international/150518/trump-netanyahu-l-abjection-et-le-danger), René Backmann, 15.05.18

## CÔTE D'IVOIRE : Un syndicat pour défendre les femmes

**Le Réseau des femmes syndicalistes de Côte d'Ivoire (REFSY-CI) est né "pour porter haut nos préoccupations auprès des pouvoirs publics", a expliqué sa présidente Mariatou Guiehoa, estimant qu'elles sont jusque-là "reléguées au second plan". À 65 ans, dont 30 de militantisme, elle estime que depuis l'indépendance du pays en 1960, seuls "des strapontins" ont été accordés aux femmes dans les mouvements syndicaux.**

### Nous allons nous battre !

Pour la première fois en Côte d'Ivoire, des "femmes travailleuses" issues de l'administration, du milieu agricole, enseignantes, sociologues, vendeuses sur les marchés, pompistes, transporteuses... ont créé leur syndicat qui revendique déjà 4000 adhérentes. Celles-ci entendent devenir des "interlocutrices importantes dans le milieu syndical en Côte d'Ivoire" et veulent voir leurs préoccupations enfin prises en compte.

Issues des cinq centrales syndicales ivoiriennes et lassées d'être laissées sur la touche, les cadres du Réseau des femmes syndicalistes de Côte d'Ivoire (REFSY-CI) ont décidé de constituer un "syndicat libre et indépendant pour les femmes", avec pour devise : "Amour-Solidarité-Justice".

### Réactions

Si la ministre ivoirienne de la Femme, Mariatou Koné, y a vu "une avancée dans la politique de promotion de la femme" et "un puissant instrument de négociation sociale qui favorisera le dialogue constructif, à l'exclusion de la violence", les centrales syndicales établies ont mis en garde contre le danger du "sectarisme".

De son côté Théodore Gnagna Zadi, président de la Plateforme nationale - qui regroupe une cinquantaine de syndicats de fonctionnaires, à l'origine d'une grève d'un mois qui a secoué le pays en 2017 -, tout en reconnaissant "qu'il y a des obstacles à lever, comme le sexisme, le machisme et la phallocratie qui sont des réalités dans le mouvement", redoute qu'une telle initiative conduise les femmes à "se sectoriser"; Précisant toutefois un peu perfidement que "Le mouvement syndical n'est pas un mouvement de complaisance où l'on



donnerait des places à des femmes parce qu'elles sont femmes. Elles doivent les mériter".

### Engagements

Les membres du REFSY-CI ne semblent pas l'entendre de cette oreille : "Nous ne sommes pas là

pour dire que nous voulons prendre la place des hommes. Le REFSY-CI veut mériter sa place dans le milieu syndical", peut-on lire dans le programme du jeune mouvement. Avec pour première préoccupation la formation militante des adhérentes dont le premier souci est de "concilier le mouvement syndical et la vie de foyer". Le REFSY-CI a eu la surprise de constater que la quasi-totalité de ses adhérentes ne disposaient pas de couverture maladie universelle, et a donc décidé d'en faire une de ses luttes prioritaires. Pour le syndicat il est urgent d'assurer une couverture maladie aux "femmes des secteurs informels", ces "travailleuses sans salaire" qui sont souvent de véritables "chefs de famille".

**Le REFSY-CI peut compter sur le soutien de la Plateforme d'éveil électoral des femmes et des jeunes, une ONG panafricaine dont la présidente Salimata Porquet se soucie de ce problème : "Les artisanes, les femmes rurales vivent au jour le jour. Si pour des raisons de maladie, elles n'ont pu bénéficier de soins, elles ne peuvent générer des ressources".**

Source : AFP, dimanche 4 mars 2018

## À L'AGENDA

|                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>9/06/18 14H30</b> Place St- Sever<br><b>17H30</b> Place de la cathédrale <b>Rouen</b><br><b>État généraux des migrations</b> | <b>Manif'déambulation / Animations</b><br>Pour les droits des migrant-e-s<br>Contre le racisme et le projet de loi asile immigration<br><a href="#">En savoir plus</a>                                                                                              |
| <b>16/06/18 10H30 et 11H45</b><br>Munaé Centre de ressources 6 rue de Bihorel<br><b>Rouen</b>                                   | <b>Visites guidées des réserves :</b><br><b>Peu importe le genre et l'orientation sexuelle</b> <a href="#">En savoir plus</a>                                                                                                                                       |
| <b>16/06/18 16H00</b> Librairie La Déviation<br>1 bis rue de la Boucherie <b>Caudebec-en-Caux</b>                               | <b>Lecture</b> par la Compagnie W de lettres de Jules Durand écrites en prison<br><b>Rencontre</b> avec Patrice Rannou auteur de <b>Dossier Jules DURAND</b><br><a href="#">En savoir plus</a>                                                                      |
| <b>20/06/18</b><br>Maison des Associations<br>22 bis rue Dumont-d'Urville<br><b>Rouen</b>                                       | - 18H30 livres sur femmes et travail, le travail des femmes, les femmes au travail<br>- Pause apéro-grignotage<br>- 20H00 Présentation du livre <i>L'envers de Flins : une féministe révolutionnaire à l'atelier'</i><br>en présence de son auteure Fabienne Lauret |
| <b>30/06/18 15H00</b> Devant le monument du Chevalier de la Barre (près de la gare)<br><b>Abbeville</b>                         | <b>Pour la défense de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État</b><br><a href="#">En savoir plus</a>                                                                                                                                                   |

**Quand les hommes sont opprimés, c'est une tragédie, quand les femmes sont opprimées, c'est la tradition.**

LETTY COTTIN POGREBIN (féministe américaine)

Guillaume

## La chronique de Rahan

LECOINTRE

# Pourquoi tant d'humanités ?

*Ceux qui marchent debout étaient répartis en de nombreuses espèces voici presque deux millions d'années de cela. Pourquoi tant d'humanités à cette époque ?*

On trouve dans le registre fossile vers - 1,9 millions d'années la coexistence de toute une série d'espèces humaines, ceux qui marchent debout : Homo georgicus, Homo habilis, Homo ergaster, Homo rudolfensis, Homo erectus, Paranthropus boisei, Paranthropus robustus, Australopithecus sediba, et peut-être même encore quelques Australopithecus africanus... C'est l'époque où les australopithecus disparaissent et où fleurissent en revanche les paranthropes et les Homo, les humains au sens large si l'on préfère, avec tout particulièrement le déploiement d'Homo erectus. C'est le moment, pense-t-on, où l'aridification et le réchauffement augmentent les superficies de savane. L'étude des isotopes du carbone des dents d'Homo erectus suggère que son alimentation était plus variée que celle des paranthropes, plus herbivores. Ce qui laisse supposer un régime plus opportuniste dans un environnement changeant. On a ainsi tenté de corréler la quantité et la diversité des fossiles de « la lignée humaine » aux données climatiques (voir par exemple deMenocal, P. Pour La Science n°445, numéro spécial l'odyssée humaine, novembre 2014, pp. 44-51).

Cependant, les histoires sur les raisons climatiques de la diversification et de l'expansion des taxons de « la lignée humaine » entre - 7 millions d'années et - 1 million d'années vont devoir être révisées. En effet, un article récent (1) confronte les fluctuations de la diversité de ces espèces non pas aux événements climatiques passés, mais à la disponibilité des couches accessibles et à l'effort d'échantillonnage... des chercheurs ! On estime d'abord la diversité taxique, c'est-à-dire le nombre d'espèces présentes, dans des tranches de temps successives de 250 000 ans, et ceci durant six millions d'années (entre - 7 M.A. et - 1 M.A.). On estime ensuite la diversité phylogénétique dans ces mêmes tranches de temps, c'est-à-dire le nombre de lignages observés auquel on ajoute celui des lignages qui devaient être là mais qu'on n'observe pas. En effet, dans un arbre de parenté, il existe des branches qui doivent d'enraciner assez profond en raison des caractères que portent leurs membres, mais dont ceux-ci ne sont

connus que sur le tard, chronologiquement parlant. Ils ont derrière eux une « lignée fantôme », un peu comme l'ornithorynque et ses cousins les échidnés, qui sont des reliques étranges vivant aujourd'hui, mais dont la lignée fantôme s'enracine presque sans fossiles jusque dans le Jurassique. Mais revenons à nos humains. Diversité taxique et diversité phylogénétique sont comparées à des métriques d'échantillonnage fondées (1) sur la superficie des formations fossilifères disponibles pour ces mêmes tranches de temps, propices pour échantillonner des mammifères, ou propices pour échantillonner des primates, ou encore propices pour échantillonner des primates de la lignée humaine, et (2) sur l'effort de collecte, mesuré en mois/homme de fouilles ; ceci afin d'estimer les contraintes géologiques et anthropogéniques qui pèsent sur l'exploration du passé. Patastras : la diversité taxique, les formations propices aux primates fossiles et l'effort de collecte sont étroitement corrélés. La répartition et la richesse des espèces de « la lignée humaine » à travers le temps n'est alors en première instance qu'un effet de l'hétérogénéité temporelle de l'échantillonnage des fossiles, et non le fruit d'une réponse évolutive de cette lignée à un scénario climatique. Le pic de diversité taxique à - 1,9 M.A. n'est qu'un artefact d'échantillonnage dû à la disponibilité maximale des formations géologiques propices. L'estimateur de diversité phylogénétique est, lui, maximal à - 2,4 M.A., mais ne correspond pas aux maxima prévus par les métriques d'échantillonnage. C'est trivial, au fond : on ne trouve que là où l'on peut chercher. Et puis, aussi, plus de monde fouille, et plus on a de chances de trouver. Ce qui est moins trivial, c'est de pouvoir le démontrer à l'échelle mondiale sur plus de cinquante ans de fouilles.

**Cela ne signifie pas pour autant que l'évolution humaine aurait échappé aux tendances à long terme du climat. Mais avant de présenter de manière convaincante la paléo-diversité humaine comme reflétant les instabilités climatiques passées, il faut d'abord l'en avoir débarrassée de ces biais d'échantillonnage.**

1 : Maxwell, S.J. et al. PNAS 115 (19) : 4891-4896 (8 mai 2018).

Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)  
Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime  
Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais  
76680 SAINT-SAËNS

Courriel : [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr) ☎ 06 86 15 33 59

site : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1731-1801 Directeur de la publication : Francis VANHÉE [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)  
Le bulletin est servi gratuitement aux adhérents, version papier ou version électronique

**CREAL76**  
[www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

*C'est un peu comme pour la religion : plus l'homme vit mal ou plus opprimé et misérable est un peuple, plus obstinément il rêve à la récompense au paradis, et si en même temps mille prêtres s'en mêlent, attisant le rêve et spéculant là-dessus, alors...*

DOSTOËVSKY